



# LA GAZETTE

Edition n°32 – 16 octobre 2025

## A vos agendas

### ◆ Vendredi 31 octobre

#### Halloween

Rendez-vous à 17h au départ de la Maison des associations. Merci aux parents de s'équiper d'un gilet jaune. Notez également que les enfants resteront sous la responsabilité des parents.

Merci à tous de jouer le jeu et de bien accueillir les enfants !

### ◆ Mardi 11 novembre

#### Cérémonie de commémoration du 11 novembre

A 9h30 au Monument aux morts à Saint-Léonard

## Travaux

### Suite et fin des travaux rue du Calvaire et Grande Rue (du n°53 au n°63)

Dans le cadre de la fin des travaux d'aménagement, le Département procédera au renouvellement de l'enrobé de la rue du Calvaire et de la Grande Rue (du n°53 au n°63) du **lundi 20 au vendredi 24 octobre 2025**.

#### Circulation et stationnement

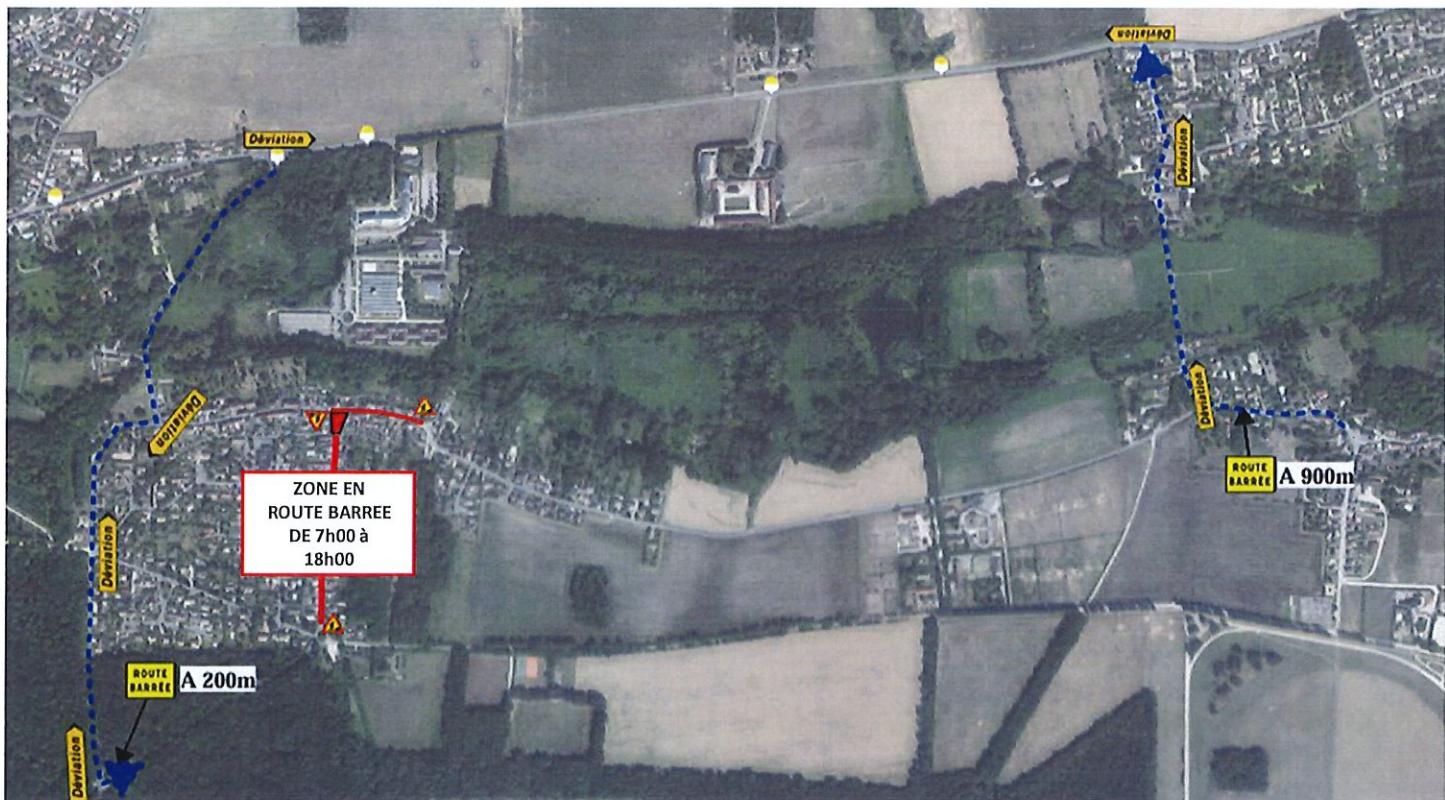
La rue du Calvaire et la Grande Rue (du n°53 au n°63) seront fermées à la circulation en journée, de 7h00 à 18h00. Merci aux riverains de stationner leurs véhicules au Jeu d'Arc ou dans la rue de la Garenne durant cette période.

#### Déviation

La **déviation restera identique** à celle actuellement en place pour les travaux d'aménagement. Même si le panneau installé par le Département au rond-point de Vineuil peut prêter à confusion, la **rue de la Porte Vaillant restera ouverte**.

#### Accès riverains

De 7h00 à 18h00, la Grande Rue sera signalée « Route barrée sauf riverains » au niveau du n°1. Les riverains du n°1 au n°55 seront autorisés à circuler en double sens dans cette portion.



## Avis d'enquête publique

Par arrêté municipal en date du 10 octobre 2025, Madame le Maire de Avilly Saint-Léonard,  
a ordonné l'ouverture de l'enquête publique

**Du mercredi 12 novembre 2025 (9h00) au samedi 13 décembre 2025 (12h00) inclus (31 jours consécutifs)**

### RELATIVE AU ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

#### Commissaire enquêteur :

Par décision n° E25000095 / 80 du 1er septembre 2025, Madame Frédérique FAGES a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Régisse BAY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par Madame La Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

#### Constitution du dossier d'enquête publique :

- Le résumé non technique du zonage des eaux pluviales,
- Le zonage des eaux pluviales et son règlement,
- La note de synthèse du diagnostic de gestion des eaux pluviales,
- L'avis de l'autorité environnementale de l'enquête cas par cas,
- Une copie de l'arrêté municipal présent,
- Une copie de la délibération du Conseil Municipal du 09 octobre 2025, portant lancement de l'enquête publique, relative au zonage des eaux pluviales,
- Une copie de la décision du Tribunal Administratif d'Amiens désignant le Commissaire Enquêteur,
- Une copie des publications dans la presse et de l'avis d'enquête publique.

#### Modalités de l'enquête publique :

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique, seront consultables à la Mairie de Avilly Saint-Léonard à :

- L'accueil de la Mairie (1 Place de la Mairie 60300 AVILLY SAINT-LEONARD), aux jours et heures habituels d'ouverture du service, soit : les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis et samedis de 09h00 à 12h00. Le dossier d'enquête publique est également consultable en ligne sur le site [www.avilly-saint-leonard.com](http://www.avilly-saint-leonard.com).
- Le commissaire enquêteur recevra, informera et recueillera les observations du public dans le cadre des permanences qui se tiendront à la Mairie de Avilly Saint-Léonard, aux dates définies ci-dessous :

Le mercredi 12 novembre de 9h15 à 11h15.

Le samedi 29 novembre de 10h00 à 12h00.

Et le samedi 13 décembre de 10h00 à 12h00.

- Les observations pourront également être adressées, dans le délai de l'enquête publique :
  - Par courriel, à l'adresse internet ci-après : [zonageeaupluvialeregistre@gmail.com](mailto:zonageeaupluvialeregistre@gmail.com)
  - Par courrier, à l'attention de M. Le Commissaire Enquêteur de l'Enquête Publique – zonage eaux pluviales – Mairie – 1 Place de la Mairie – 60300 AVILLY SAINT-LEONARD.

Les observations reçues par courriel et courrier seront annexées au registre d'enquête publique.

- Toute demande de communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique peut être faite, aux frais du demandeur, sur demande par courrier à l'attention de Mme Le Maire - Mairie - 1 Place de la Mairie – 60300 AVILLY SAINT-LEONARD.

#### Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de l'édition du rapport de l'enquête à l'accueil de la Mairie de Avilly Saint-Léonard et sur le site internet du Village : [www.avilly-saint-leonard.com](http://www.avilly-saint-leonard.com).

#### Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête :

Le village de Avilly Saint-Léonard est l'autorité responsable et compétente en matière des eaux pluviales. A l'issue de l'enquête, le zonage d'eaux pluviales sera soumis à la délibération du Conseil Municipal du village de Avilly Saint-Léonard.

*Cet avis sera affiché en Mairie de Avilly Saint-Léonard, sur les panneaux d'affichage du village et le site internet du village.*